

## **Extension du cimetière de Saint-Claude - Acquisition immobilière aux Consorts TROUTTET**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Il est prévu un projet d'extension du cimetière de Saint-Claude afin de réaliser un crématorium et d'agrandir le cimetière actuel.

Les héritiers de M. Jules TROUTTET sont propriétaires de terrains voisins du cimetière et cadastrés section OX n° 80 (34 a 45), n° 81 (7 a 80), n° 82 (8 a 32. Cette parcelle comporte une maison sinistrée et inhabitée qui est destinée à être détruite), n° 83 (19 a 95), n° 84 (99 a 16). Par l'intermédiaire de Me COLIN, notaire chargé du règlement de la succession, les Consorts TROUTTET ont donné leur accord pour céder leur propriété à la Ville, au prix de 200 000 F, fixé par l'Administration des Domaines. Ce prix tient compte du fait que les terrains sont exploités par M. Alain PIDANCET.

L'acte sera établi par Maîtres RACLE et COLIN, notaires des vendeurs.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable unanime le 24 octobre 1989.

La dépense sera imputée sur le chapitre 908.0/210.81024.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.